

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE SAINT-ROBERT
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL

N° 2026. 040

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 31/03/2026

Membres en exercice : 43 | Présents : 39 | Votants : 42 | Abstentions : 0 | Contre : 0 | Pour : 42

SÉANCE du 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 9 avril à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Monastier-sur-Gazeille, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

Membres présents : Serge VILLARD, Jean-Jacques LASHERMES, Emmanuel PALHIER, Joël DEVIDAL, Rémi LANGLOIS, Catherine BOYER, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jean-Claude MASSEBEUF, Raphaël BONNET, Isabelle ROCHE, Marlène JOUVE, Stéphane SAGUETON, Thierry DEFAY, Émilie ARSAC, Aristide GNAMBODOE, Michel ARCIS, Laure JOURDAN, Fabien CHABANNES, Christine GALLAND, Fabrice PRADIER, Philippe BRUN, SILLERE Lydie, GENTES Laurent, Olivier ALLEMAND, Jean-Pierre SABATIER, Manuela DA COSTA FERNANDES, Philippe DELABRE, André DEFAY, Michel ALLIBERT, Béatrice LYOTARD, François JOLY, Karine LATCHER, Emmanuel MASSON, Nicolas BOYER, Jean CHAMBON, Raymond ABRIAL, Jean-Luc LASCHAMP, Serge FLECHET

Procuration de : Aymeric ROUDIL à LASHERMES Jean-Jacques, Jérôme ANDRÉ à Raphaël BONNET, Florence JULIEN à Raymond ABRIAL

Secrétaire de séance : Michel ARCIS

OBJET : Election des autres membres du bureau

Le président rappelle au conseil communautaire que la possibilité est donnée aux communautés de communes de pouvoir désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du bureau du conseil communautaire, autres que le président et vice-présidents. Dans ce cadre et par délibération distincte a été fixé le nombre d'autres membres du bureau communautaire, à savoir **18 membres**.

Le président rappelle de nouveau que les dispositions de l'article L 5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions de l'élection du maire et des adjoints s'agissant de l'élection des membres du bureau communautaire.

Le bureau est donc composé de 23 membres : le président, les 4 vice-présidents et 18 autres membres.



Le conseil communautaire après avoir procédé au vote à bulletin secret et individuellement de chacun des autres membres du bureau :

- **INSTALLE** les conseillers communautaires suivants dans leurs fonctions :

ABRIAL Raymond, Maire de Saint-Pierre-Eynac, 42 voix
ALLEMAND Olivier, Maire de Présailles, 42 voix
BRUN Philippe, Maire des Estables, 42 voix
CHAMBON Jean-Luc, Maire des Vastres, 42 voix
CHAMBON Jean, Maire de Saint-Martin-de-Fugères, 42 voix
DEFAY Thierry, Maire de Laussonne, 42 voix
DELABRE Philippe, Maire de Saint-Front, 42 voix
DEVIDAL Joël, Maire de Chaudeyrolles, 42 voix
FLECHET Serge, Maire de Salettes, 42 voix
GENTES Laurent, Maire de Moudeyres, 42 voix
LANGLOIS Rémi, Maire de Fay-sur-Lignon, 42 voix
MASSEBEUF Jean-Claude, Maire de Goudet, 42 voix
PALHIER Emmanuel, Maire de Champclause, 42 voix
ROMIEU Hervé, Maire de Freycenet-la-Cuche, 42 voix
SABATIER Jean-Pierre, Maire de Queyrières, 42 voix
SILLERE Lydie, Maire de Montusclat, 42 voix
VILLARD Serge, Maire d'Alleyrac, 42 voix
ROCHE Isabelle, conseillère déléguée, 42 voix

- **AUTORISE** le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Jean-Marc FARGIER

